



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNE D'ANDERLECHT

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE ANDERLECHT
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PPAS - AND 0021 008**

Le projet de plan particulier d'affectation du sol suivant est soumis à enquête publique :

Projet d'abrogation totale du PPAS « Vogelenzang (Quartier) » AR 09/05/1959 et son plan d'expropriation et du PPAS « Vogelenzang (Quartier) » AR 24/07/1973 (modificatif) avec un Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) et une Evaluation Appropriée des Incidences (EAI).

Périmètre du plan : la rue du Chant d'Oiseaux, par le boulevard Josse Leemans au nord, par la limite régionale au sud (qui coïncide avec le Vogelenzangbeek) et par le site du Meylemeersch à l'ouest.

L'enquête se déroule :

À partir du 8 décembre 2025 et jusqu'au 16 janvier 2026 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne sur :

<https://www.anderlecht.be> (Anderlecht > Développement urbain).

Le dossier est également consultable à l'Administration Communale, ou des renseignements ou des explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service Développement Urbain et Mobilité, rue de Veeweyde 100 à 1070 BRUXELLES ;
- du lundi au vendredi : entre 8 h 30 et 11 h 30 ;
- le lundi entre 18 h 00 et 20 h 00 ;
- et sur rendez-vous : developpementurbain@anderlecht.brussels
Tél. : 02/558.08.62

Les observations et les réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins :
 - à l'adresse mail : developpementurbain@anderlecht.brussels
 - à l'adresse postale : Place du Conseil, 1 à 1070 BRUXELLES.
- Oralement, auprès de l'Administration Communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation. La réunion de la commission de concertation est fixée au 28 janvier 2026.

Fait à Anderlecht, le 20/11/2025.

Par le Collège :

Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN

Le Bourgmestre,

F. CUMPS